

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels Pôle de l'environnement Affaire suivie par : Xavier SINNA

Tél.: 05.49.08.69.58

Adresse mail: xavier.sinna@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 19 BEC. 2022

Prise d'acte nº D8378

Monsieur,

Au titre de la réglementation applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), vous avez déposé un porter à connaissance le 20 juillet 2022 relatif à la création d'abris sur le parcours de volailles du site d'élevage que vous exploitez, situé à « La Gallière » à NUEIL LES AUBIERS .

De l'examen de votre dossier, en liaison avec l'inspection des installations classées, il ressort que votre établissement bénéficie sous le régime de la déclaration :

- du récépissé de déclaration n° 2006/0306 du 30 octobre 2006 pour 102 bovins à l'engraissement ;
- de la télédéclaration avec preuve de dépôt n° A-9-X636XFPH6 du 30 septembre 2019 pour 30 000 animaux-équivalents volailles.

Votre projet consiste à :

- placer 10 abris de volailles d'une surface de 250 m² environ chacun :
- installer des panneaux photovoltaïques qui seront installés sur les toits de ces abris permettant la production d'électricité dite « verte » injectée directement dans le réseau ;
 - la création d'une réserve incendie de 120 m³

Les mesures d'impact à prendre en compte sont :

Milieu naturel

Les terrains ne sont pas inclus dans une zone naturelle réglementée (Natura 2000 ou ZNIEFF).

EARL LA GALLIERE La Gallière 79 250 NUEIL LES AUBIERS

.../...

Eau

Les abris sont conçus avec un espacement entre panneaux de 1 à 2 cm pour permettre une évacuation diffuse des eaux de pluies. Une gouttière sera positionnée en bas de pente permettant de récupérer le surplus d'eau et de les rediriger vers un puits perdu.

De plus, la citerne d'eau de 120 m³ sera réceptionnée par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 79).

Je vous précise que les règles de sécurité doivent être respectées conformément à l'annexe jointe à ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation, Le secrétaire général de la préfecture,

Xavier MAROTEL